

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 03 mars 2021

Convocation : 25 février 2021

L'an deux mil vingt et un, **le trois mars à dix-huit heures trente**,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Pierre COLAS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte SPECIEL, Stéphane SAUTEREL, Valérie GOUSSOT.

Excusés : Yaniq PINEL (pouvoir à Brigitte SPECIEL), Bertrand DELAVAUT.

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **INSTITUTION HUIS CLOS**

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que les trois derniers points soumis à l'ordre du jour du présent conseil se déroulent à huis clos en raison de leur caractère confidentiel. M. le Maire soumet le huis clos au vote. Le conseil municipal décide, par neuf voix pour et une voix contre, que l'examen de ces trois points se déroulent à huis clos.

2) **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 de la commune.

4) **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU SERVICE DES EAUX**

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5) **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SERVICE DES EAUX**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du service de l'eau.

6) **AUTORISATION DU MAIRE A MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'année précédent, soit à hauteur de 8 269 €.

7) **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT – PERMISSIONS DE VOIRIE – DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention avec le Département pour l'accompagnement des demandes de permission de voirie déposées par SFR dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit.

8) **ASSURANCE AUTO-MISSION DES ELUS ET DES AGENTS – GROUPAMA**

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention, autorise le maire à signer un contrat d'assurance qui garantit l'utilisation des véhicules personnels des élus et des agents uniquement dans le cadre des missions qui leur sont confiées (sont exclus les déplacements privés et les déplacements entre le domicile et le lieu de travail).

9) **APPROBATION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS – DICRIM**

Le maire informe le conseil de l'élaboration du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Ce document, obligatoire, est adopté par le conseil municipal. Il sera consultable en mairie, distribué aux habitants de la commune et mis en ligne sur le site internet de la commune.

10) **FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS BLAIN**

Suite à la demande du groupe scolaire Sainte Chantal de participer aux frais de scolarité des enfants Blain, le conseil municipal confirme qu'il participera à hauteur de 200 € par enfant.

11) **OXFAM : DEMANDE SUBVENTION**

La famille Carreau va participer au Trail Oxfam et sollicite une subvention. A l'unanimité, le conseil accepte l'octroi d'une subvention de 100 €.

12) **DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR M. ALAIN GOUSSOT**

Suite à la demande de Monsieur Alain Goussot, le conseil municipal accepte (par sept voix pour et deux abstentions – Départ de Mme Valérie Goussot qui ne prend pas part à cette délibération), de lui vendre une partie de la parcelle ZB n° 246 (environ 550 m²) qui jouxte sa propriété. Tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acheteur.

QUESTIONS DIVERSES

- Eglise : les architectes sont venus voir l'église afin de faire un point sur les différents travaux à envisager.
- Les travaux des sacristies sont terminés.
- Le contrat à durée déterminée de l'employé communal n'est pas reconduit.
- Information : les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021.

La séance est levée à 20 heures 40.